



**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
2021  
CCAS  
VILLE DE RENAGE**



# Préambule : obligations légales et objectifs

-La loi d'orientation 92.125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale prévoit dans les communes de plus de 3 500 habitants, qu'un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration, sur les orientations générales du Budget précédant l'examen et le vote de celui-ci. (articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

-L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

-Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi

## **Les objectifs du D.O.B:**

Ce rapport permet aux membres du conseil d'administration :

- ❖ de présenter le contexte économique national et local
- ❖ d'être informés sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS.
- ❖ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2021



# SOMMAIRE

- HISTORIQUE ET MISSIONS DU CCAS
- SITUATION FINANCIERE DU CCAS DE 2018 A 2020
- BILAN DES REALISATIONS 2020
- PREVISIONS BUDGETAIRES
- PERSPECTIVES 2021



# Historique et missions générales

## HISTORIQUE

Le Comité de Mendicité, créé en 1790, affirme que tout homme a droit à sa subsistance.

La loi du 27 novembre 1796 a instauré les Bureaux de Bienfaisance de constitution libre qui avaient pour rôle l'exercice de l'assistance et du secours aux indigents.

Les Bureaux d'Assistance furent institués par la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Leur constitution était obligatoire dans chaque commune.

Les Bureaux d'Aide Sociale (BAS) ont été créés par le décret 53-1186 du 29 novembre 1953 sur la réforme des lois d'assistance. Ils résultaient de la fusion des Bureaux d'Assistance et des Bureaux de Bienfaisance.

## MISSIONS GENERALES

*Références juridiques - Articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.*

Le C.C.A.S est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de la famille et de l'action sociale.

Il possède son autonomie financière, un budget propre.

Le C.C.A.S. doit respecter trois principes :

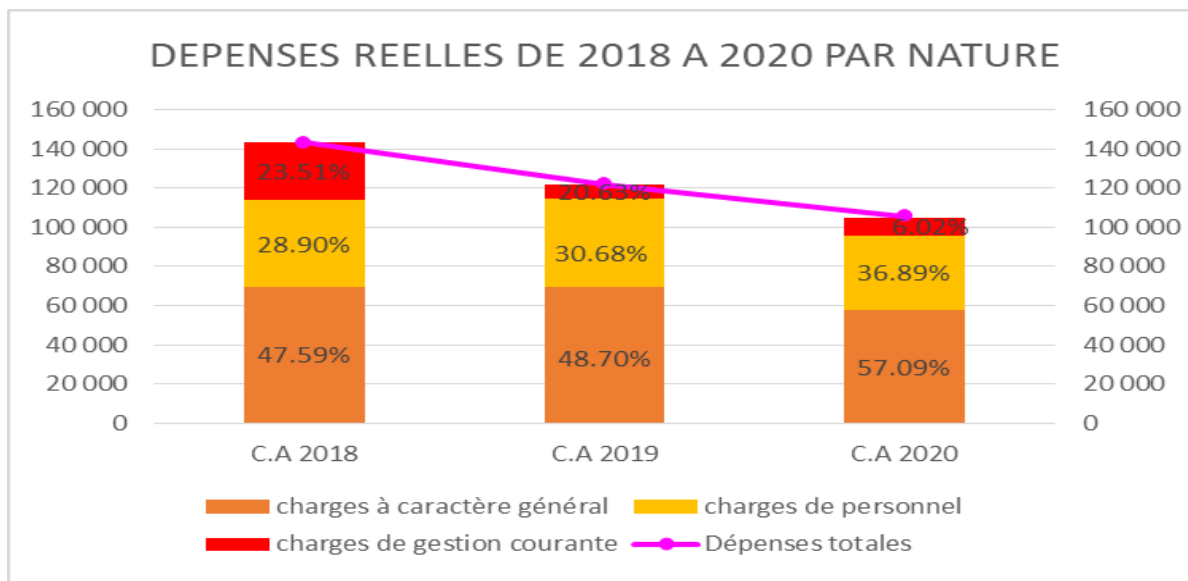
- ❖ Intervention dans le domaine de l'action sociale ;
- ❖ Aide réservée aux habitants de la commune ;
- ❖ Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques et privées et d'évaluer régulièrement les besoins sociaux de la population.



# DEPENSES REELLES

## Le fonctionnement



## L'investissement

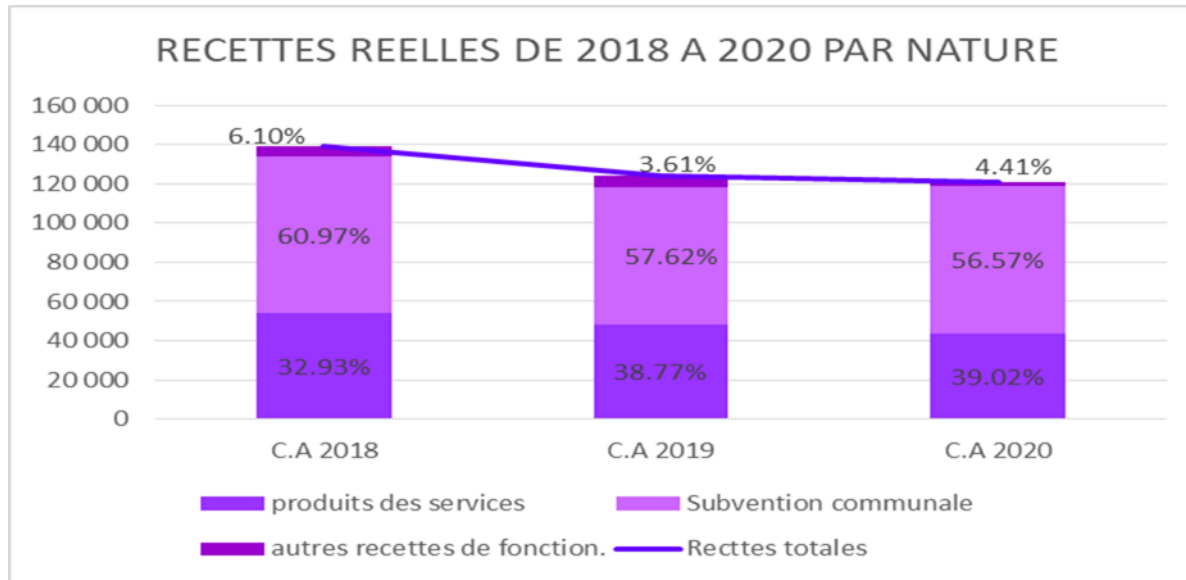
En 2019, le CCAS a participé à la création du parcours de santé à hauteur de 15 000€ et a meublé un logement d'urgence, appartement du 2<sup>d</sup> étage, dans l'immeuble sis 63 rue de la Mègre pour 1 234.67€.

En 2020, le CCAS a poursuivi l'ameublement des appartements d'urgence avec l'appartement du 1<sup>er</sup> étage au 63 rue de la Mègre.



# RECETTES REELLES

## Le fonctionnement



En 2020 la subvention communale a augmenté de 7.14% par rapport à 2019 , ce qui génère pour 2020 une augmentation du résultat de 14 632€

## L'investissement

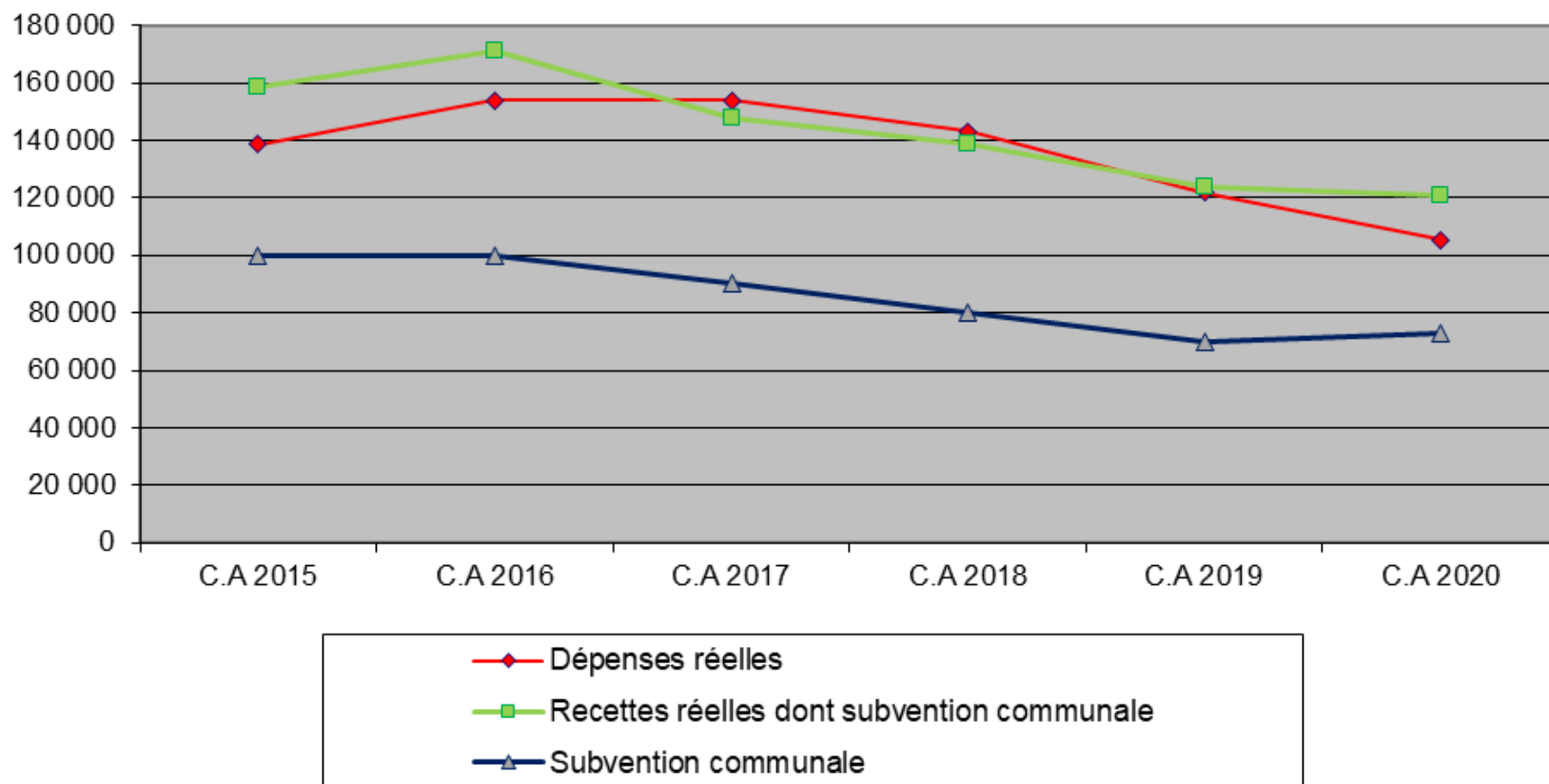
Pas de recettes d'investissement en 2020.

En 2019, le CCAS a reçu le retour de la TVA sur les investissements de 2017



# Bilan financier

## Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours



# Bilan des réalisations

## 2019

➤ Aides alimentaires	1 469.23€
➤ Aides diverses	600.74€
➤ Aides sur factures eaux personnes âgées non imposables	0€
➤ Aides aux vacances	3 790.27€
• CLSH	3 692.47€
• SEJOURS	97.80€
➤ Soutien associations (dont subventions)	4 914.50€
➤ Noël des anciens	9 466.67€
➤ Portage des repas	33 372.30€
• Recettes	30 524.25€
➤ Vacances des séniors	19 243.31€
• Recettes	17 763.00€
• Adhésion	17 763.00€
• Carsat	0€

## 2020

➤ Aides alimentaires	3 653.84€
➤ Aides diverses	446.85€
➤ Aides sur factures eaux personnes âgées non imposables	0€
➤ Aides aux vacances	3 338.12€
• CLSH	3 262.22€
• SEJOURS	75.90€
➤ Soutien associations (dont subventions)	3 379.00€
➤ Noël des anciens	6 499.22€
➤ Portage des repas	44 474.80€
• Recettes	40 698.45€
➤ Vacances des séniors	400.00€
• Recettes	4 987.50€
• Adhésion	2 987.50€
• Carsat	2 000.00€



# Le logement

Nombre de logements total sur la commune : 407

Bailleurs présents sur la commune : 4

AIH (309) - ACTIS (64)-SDH (31)-UN TOIT POUR TOUS (3)

Nombre de logements vacants au 31/12/2019 : 23

Nombre de logements vacants au 31/12/2020 : 14 (AIH)

Beaucoup de demandes d'attribution se font directement via le site SNE depuis le 28 mars 2011.

Trois logements sont dédiés au handicap.

Commune	Bailleurs	Groupes	Année de mise en service	Nbre de Logem.	T1	T2	T3	T4	T5 et +	Adresse
RENAME	SDH	La Rua	1967	24	0	0	12	8	4	Rue des Charmilles
		Les Accacias	2000	7	0	2	2	3	0	10-11 PlaceLib. + 1100 Rue de la Rép.
	ACTIS	Les Allobroges	1995	39	1	30	5	1	2	1021 Rue de la République
		Terrasses du Bois	1992	25	0	0	0	23	2	Rue du Vercors
	AIH	Le Verdon	1958	48	8	8	16	12	4	Rue des Ecoles (hlms Rouges)
		Rés. Les Prairies	1994	1					1	950 Route de Rives
		Les Prairies	1971	95	10	6	36	35	8	Rue des Prairies
		La Batie	1965	40			24	16		Rue des Ecoles
		La Dupas	1985	95		21	36	24	14	Place de la Liberation/ Rue du Vercors
		Rés.Katchadourian	2006/2008	24	24					250 Rue du Guichet
	TERRITOIRE	Maison Communale	1990	6			6			15 Rue de la Maigre
		Un Toit pour Tous	1993	3		1		2		1062 Rue de la République
	<b>TOTAL</b>				407	43	68	137	124	35



# Le logement

En 2019, les deux logements auparavant dédiés aux instituteurs, ont été priorisés sur des urgences de situation ou pour des personnes en grande difficulté.

En 2020 le second logement a lui aussi été meublé.

## Bilan 2020

DEPENSES		RECETTES	
Investissement Meubles et électroménager :	1 186€97	Loyers :	1 051€60
Fonctionnement Petits entretiens :		Charges récupérables :	194€56
<b>TOTAL :</b>	<b>1 186€97</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>1 246€16</b>

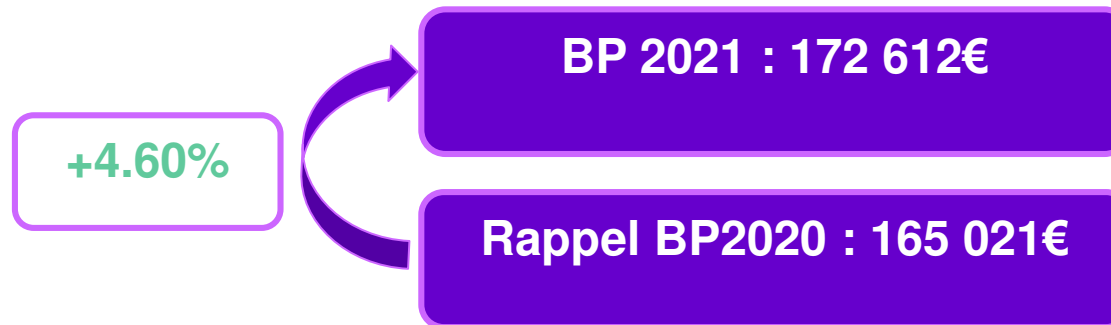


# Les prévisions budgétaires

**Le détail du budget 2021 sera présenté ultérieurement, mais il devrait, en raison de la crise sanitaire et de nouveaux services mis en place, augmenter en section de fonctionnement de 5.45% et en investissement de 1.02%. Le global devrait se présenter comme ci-dessous :**

- 141 411€ équilibré en fonctionnement**
- 31 201€ équilibré en investissement**

**Toutes sections confondues la masse globale est de :**





# PERSPECTIVES POUR 2021

- 1 - Portage des repas : Changement de prestataire pour la poursuite de la diminution de la charge résiduelle du CCAS en nous approchant d'année en année du prix réel facturé. Nouveau prestataire Cécillon à Vinay
- 2 – Continuation de l'accompagnement des séniors en lien avec le Centre Social et l'association « Musique en tête », en déployant des actions d'animation et en créant du lien social, notamment vers les personnes isolées. La priorité étant d'accompagner les personnes âgées de la ville dans le maintien de leur autonomie sans exclure leur famille.
- 3 – Mise en place d'un service d'aide au déplacement en faveur de personnes isolées sans moyen de locomotion : courses, marché de Voiron, rendez-vous médicaux à Rives
- 4 – Développement de permanences d'autres associations au sein du "local des associations".
- 5 – Enquête auprès des personnes de plus 70 ans en collaboration avec le secours catholique pour connaître les besoins de ces personnes.